

Bruxelles, le 25 Octobre 1973
PC/ab

LIBRAIRIE

Note BIO (COM) 73 - 133 aux Bureaux nationaux

c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

432

Réunion de la Commission du 24 octobre 1973

L'ordre du jour de la Commission était très chargé. Le Porte-Parole, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire du 25.10 en a commenté les points essentiels, comme suit :

1) Programme d'action sociale : voir notre note P - 52 à ce sujet, présentée au cours d'une conférence de presse du vice-président Hillery, ce jour à 12 h.

2) Politique commune des transports : vous recevrez à ce sujet une note P - 57 Cette politique sera présentée au cours d'une conférence de presse, le vendredi 26 octobre, par le vice-président Scarascia Mugnozza.

3) Politique énergétique : Le Porte-Parole, se référant au vice-président Simonet/, a commenté une proposition de la Commission au Conseil relative à la communication régulière d'informations sur l'approvisionnement pétrolier de la Communauté adoptée par la Commission hier soir. Cette proposition prévoit afin d'éviter que les Etats membres instituent en ordre dispersé des réglementations pour suivre au jour le jour l'évolution des approvisionnements et des courants d'échanges de carburant, ce qui peut introduire des entraves nouvelles dans le Marché commun - l'instauration extrêmement rapide d'un système communautaire assurant une connaissance précise et complète des données de l'approvisionnement de chaque Etat membre et de la Communauté dans son ensemble.

A cette occasion, le Porte-Parole a déclaré que la situation est difficile, mais pas dramatique. Il a mis en évidence le principe de la solidarité communautaire : il serait impensable, a-t-il dit, que dans un domaine aussi vital que l'énergie, une institution communautaire ne réaffirme pas, à chaque occasion, la nécessité d'une collaboration des Etats membres entre eux. Si un Etat membre, du fait d'une action extérieure se trouve en état de crise, il faudrait pouvoir faire face à une telle situation par l'appui coordonné des autres Etats membres.

La discussion en matière énergétique sera poursuivie au cours de la prochaine session. La Commission y examinera un document à caractère politique destiné aux gouvernements des Etats membres dans lequel sera souligné le caractère indispensable d'une position commune en matière énergétique. Un Conseil "Energie" est envisagé pour les 25/26 novembre.

4) Affaires monétaires : La Commission a décidé de proposer aux représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au Conseil, une interprétation plus large de leur déclaration du 8.5.1964 concernant la procédure de consultation préalable en cas de modification de toute parité de change. La Commission a été amenée à soumettre cette proposition après avoir constaté, qu'après la dernière réévaluation du Florin, une consultation préalable du point de vue juridique n'était pas obligatoire, étant donné que seul le taux central du florin avait été changé et non pas la parité déclarée au FMI. Lors de sa réunion du 17 septembre 1973, la Commission s'était engagée à proposer aux pays membres que des consultations préalables aient lieu avant toutes modifications de change.

./.

Sur le plan juridique, il s'agit d'une simple interprétation qui sera formalisée par l'adoption des représentants des gouvernements des Etats membres, de l'ancienne déclaration du 8 mai 1964, par laquelle les Etats membres avaient convenu de se consulter au préalable avant toute modification de la parité de change. Par cette interprétation, on s'engage aux mêmes procédures de consultation aussi pour toute modification de droit ou de fait, des taux centraux, du déclenchement du flottement et de la reprise des cours limités.

La prochaine réunion du Conseil "Finances" a été confirmée pour le 9 novembre 1973 à 10 heures.

5) Politique industrielle : la Commission a approuvé une proposition concernant le programme d'action en matière de politique industrielle et technologique. Voir notre note P 55 à ce sujet.

6) Chantiers navals : Ici aussi, vous trouverez une note d'information P - 56.

7) Politique méditerranéenne : La Commission a approuvé hier 3 projets de rapports au Conseil portant respectivement sur l'état des négociations avec les pays du Maghreb, avec Israël et avec l'Espagne. Ces rapports font le point des problèmes soulevés lors de la première phase des négociations (points d'accord et de désaccord) et présentent à ce sujet l'appréciation de la Commission.

La Commission estime que sur cette base, un débat devrait avoir lieu au Conseil, lors de la session du 5 novembre, en vue de définir les orientations permettant d'abord la poursuite des travaux communautaires et ensuite la reprise des négociations au cours du mois de novembre.

En ce qui concerne les pays du Maghreb, la Commission rappelle que le Conseil devra arrêter sa position au sujet du montant et des conditions de l'assistance financière de la Communauté.

8) Divers : Les problèmes d'enrichissement d'uranium seront repris au cours de la semaine prochaine.

Politique agricole commune : renvoi à la semaine prochaine.

Prochaine réunion de la Commission, mercredi le 31 octobre 1973.

Amitiés

B. OLIVI

